

La Présidente

EPT 12  
K A2105278 KFK  
u le 19/08/2021

Ref. D21-CRIDF-001058

MONSIEUR MICHEL LEPRETRE  
MONSIEUR LE PRESIDENT  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY  
SEINE BIEVRE  
7-9 AVENUE FRANÇOIS VINCENT RASPAIL  
94110 ARCUEIL

E.P.T. Grand-Orly Seine Bièvre Arrivé le 9 AOUT 2021		Pour	Info
Président			X
Cabinet			
DG			XXX
DGA FI & Com. pub.			
DGA RH & Moy. gén.			
DGA Esp. pub			
DGA Dir. Ter			
DGA Pro. Tier			X
DGA Cult, Sport, Patrim. Bât.			
SG			

Saint-Ouen-sur-Seine, le

27 JUL. 2021

**Objet** : Disponibilité foncier dans le secteur d'Orly/Thiais/Choisy-le-Roi/Villeneuve-le-Roi

*Am* Monsieur le Président, *Michel,*

La Région Île-de-France a voté le 4 février 2021 une revoyure du plan d'urgence pour les lycées franciliens. Ce plan, qui court jusqu'en 2027, est doté de 6 milliards d'euros et a notamment pour objet la construction de lycées neufs dans des zones dans lesquelles une pression démographique majeure a été mise en exergue. L'identification de ces secteurs en tension démographique a été appuyée par des travaux de l'Institut Paris Région.

Dans cette perspective et pour préparer l'avenir des franciliens, la Région souhaite construire un lycée de 1200 places, en deux phases, dans le secteur des communes d'Orly, Thiais, Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, afin de répondre à la poussée démographique qui y est constatée.

Aussi, je vous confirme la volonté de la Région d'acquérir sur ce territoire, à l'euro symbolique, une assiette foncière répondant aux caractéristiques nécessaires à la construction du lycée, lesquelles sont synthétisées dans le document ci-joint.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître votre position sur ce sujet. Dans l'attente de votre retour, les services de la Région Île-de-France se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Mille à*



Valérie Pécresse

P.J. : Caractéristiques du terrain d'assiette

## CONSTRUCTION D'UN LYCEE CARACTERISTIQUES IDEALES DU TERRAIN D'ASSIETTE

### CONDITIONS DE CESSION

---

Le terrain devra être mis à disposition gratuite à notre collectivité.

### SITUATION

---

Terrain disposant d'une bonne desserte en transports en commun – dans un secteur facilement accessible pour la réalisation du chantier et à terme le fonctionnement de l'établissement.

### ÉTAT

---

De préférence libre de toutes constructions et dépollué.

### FORME ET DIMENSION

---

Terrain d'une superficie de 10 à 16m<sup>2</sup> / élève, soit 1,2 à 2ha pour 1200 élèves, de forme régulière, si possible traversant. Si des équipements sportifs doivent être inclus dans l'enceinte du lycée, on choisira la fourchette haute.

### ACCES

---

Terrain bordé par au moins 2 voies dont une avec un gabarit suffisant pour le passage de camions de livraison.

### VIABILISATION

---

Terrain bénéficiant d'un raccordement aisé aux réseaux divers : eau, électricité, fibre optique, assainissement, gaz et éventuellement réseaux de chaleur.

### URBANISME

---

- CES (coefficients d'emprise au sol des constructions) : supérieur à 70 %
- Pourcentage d'espaces verts : de 10 à 20 %
- Possibilité de construire en retrait en limite de voies publiques
- Possibilité de monter à R+3
- Règlementation relative aux constructions de plusieurs bâtiments sur une même propriété non contraignante
- Stationnement : contraintes réduites surtout pour l'activité enseignement – possibilité de stationnement en surface
- Servitudes d'utilité publiques : réduites notamment en matière de transports d'énergies (oléoduc, gazoduc, ligne électrique haute tension..).